



SUD éducation 28

Mail : contact@sudeducation28.org

Tél : 06 38 35 71 25

CGT éduc'action 28

Mail : cgt.educ28@gmail.com

Tél : 06 22 26 11 31

Objet : projet d'ouverture des écoles le 11 mai en période de risque épidémique liée à une maladie grave et contagieuse.

Madame, Monsieur Le Maire

Le gouvernement a décidé la réouverture des établissements scolaires le 11 mai, malgré l'avis contraire du Conseil scientifique et des autorités sanitaires.

Une ouverture à partir du 11 mai apparaît de toutes façons prématurée, le virus circule encore, sans vaccin ni traitement efficace en cas d'aggravation, et on ignore beaucoup des conséquences réelles de cette pathologie sur les enfants.

D'autre part, pour cette réouverture, le gouvernement a élaboré un protocole de 54 pages, dont la lecture nous inquiète au plus haut point.

Les procédures prévues, que vous pouvez consulter, vont du nettoyage régulier des locaux à la régulation systématique des déplacements des élèves. Elles imposent un ensemble de règles extrêmement contraignantes, et nous pouvons le prévoir, éminemment anxiogènes pour des enfants.

Dans le cas où ces procédures seraient appliquées, il serait illusoire de croire qu'un enseignement habituel et pertinent puisse être dispensé.

La pression qui pèsera sur les autorités locales, en matière d'hygiène sanitaire, sera maximale.

Ces procédures, irréalistes, semblent faites pour dédouaner ses auteurs de leurs responsabilités. Le fait de rendre la scolarisation facultative, au bon vouloir des parents, confirme ce sentiment.

Dans ces conditions, on peut prévoir, en cas de drame, de nombreuses mises en causes judiciaires, qui retomberont sur les autorités locales, dont les maires; et c'est la raison pour laquelle de plus en plus de maires en France refusent d'ouvrir les écoles le 11 mai.

Personne ne pourra dire ne pas avoir été au courant des risques pris en ré-ouvrant les écoles. sur les autorités locales,

Nos syndicats défendent la possibilité d'un accompagnement social des élèves et de leurs familles et vous pourrez compter sur l'engagement des adhérent-e-s de nos organisations syndicales pour continuer leurs actions en ce sens. Pour nous c'est cet accompagnement social qui doit être discuté dans les municipalités avec les personnels, et non la réouverture même progressive des écoles.

Dans ces conditions, Madame, Monsieur Le Maire, nous vous demandons de ne pas autoriser la ré-ouverture des écoles le 11 mai.